

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 11
Nombre de pouvoirs : 5
Affiché le 26 juin 2025

Conseil municipal du 24 juin 2025

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, Mme GROSJEAN Michèle, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, M. REYMOND Antoine, M. URBAN Jean-Marc,
Absents excusés : M. DIEMER Steve qui donne pouvoir à M. BOHR Freddy, Mme ERNE HEINTZ Valentine qui donne pouvoir à Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme KRAEMER Anne-Marie, M. GASS Charles qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LASTHAUS, Mme ZEISSLOFF Patricia qui donne pouvoir à Mme BAUER Carine, M. KRENCKER Julien
Secrétaire de séance : M. REYMOND Antoine

1. OBJET : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES COUTS KILOMETRIQUES ET DU TEMPS CONDUCTEUR NECESSAIRE AU TRANSPORT SCOLAIRE MERIDIEN A PARTIR DE SEPTEMBRE 2025

Vu le nouveau règlement régional de transport entré en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2021,

Vu le choix de la Région Grand 'Est de continuer jusqu'à maintenant à assurer les trajets sur le temps méridien afin de permettre aux territoires de s'organiser,

Vu la mise en place effective des nouvelles modalités de mise en œuvre de l'offre de transport scolaire méridien à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025,

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur sa volonté de continuer à bénéficier d'un transport méridien et de prendre en charge le kilométrage et le temps conducteur selon le détail de participation financière annuelle estimé à 4836 € HT – 5319 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** de continuer à bénéficier du transport méridien pour la ligne scolaire 139 du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Berstett, Gimbrett, Reitwiller et Rumersheim,
- **Dit** que la commune de Berstett sera chargée de la prise en charge des titres de recettes et que les crédits seront prévus au budget,
- **Autorise** le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



Le secrétaire de séance
Accuse de réception en préfecture
067-216700344-20250624-2025240601-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025
Antoine REYMOND